

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro

27

PRÉSENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT une enquête relativement
à l'affaire Coffin

-----ooo0ooo-----

IL EST ORDONNE, sur la proposition du Procureur
général:--

QUE, sous l'autorité de la Loi des commissions
d'enquête (Statuts refondus, 1941, chapitre 9), une com-
mission soit instituée pour faire enquête sur les agisse-
ments des officiers et agents de police et de toutes autres
personnes ayant participé, directement ou indirectement,
à la préparation et à l'exposé de la preuve qui a servi
dans toutes les procédures qui ont abouti à l'exécution
de Wilbert Coffin, le 10 février 1956, et sur la crédibi-
lité des déclarations faites par Francis Thompson à la
police de Miami, en novembre 1958;

QUE cette commission soit aussi tenue de faire
enquête et rapport sur toute autre question qui pourra lui
être indiquée par le lieutenant-gouverneur en conseil re-
lativement à l'affaire ci-dessus mentionnée;

QUE l'honorable Roger Brossard, juge de la Cour
supérieure à Montréal, soit nommé commissaire pour faire
cette enquête;

QUE cette commission soit tenue de faire rapport
dans les six mois des présentes, ou tel autre délai qui
pourra être fixé ultérieurement, et que la limite de ses
frais soit fixée à trente mille dollars.

Approuvé ce 8^e
jour de janvier, 1964.

René Lévesque

Jean Lesage

LIEUTENANT-GOUVERNEUR